

de la ville de Montréal ont l'administration de leurs affaires temporelles, et que St. Patrice seul tranche parmi elles comme une "anomalie étrange et regrettable." Dans la paroisse canonique de St. Jacques les fidèles n'ont rien à faire en ce qui est de la gestion temporelle. Le fait mentionné n'est donc pas vrai, et l'argument qu'on base sur ce fait tombe de soi.

30 Bien volontiers nous admettons que la Fabrique et les autorités ecclésiastiques ont libéralement pourvu aux besoins spirituels des Irlandais catholiques de Montréal au temps où ces derniers étaient comparativement faibles en nombre comme en moyens ; mais on ne niera pas d'autre part que les Irlandais catholiques ont su reconnaître leurs obligations par le loyal et courageux appui qu'ils ont plus que tous les autres, prodigué à la Fabrique, aux jours de ses difficultés et de ses épreuves. Cet amical appui des Irlandais catholiques on le trouvait alors commode et avantageux. Qu'est-il donc survenu pour qu'on le trouve aujourd'hui onéreux et inutile ? Il n'y a aucun risque à dire que le besoin d'un secours et d'une amitié semblable peut encore se présenter d'année en année. Je puis ajouter à cela que la Fabrique a immensément perdu par la division et la subdivision des catholiques de la ville. Gagnera-t-elle en crédit et en influence, en poursuivant cette œuvre de morcellement ?

40 Quand le projet de bâtir St. Patrice fut tout d'abord mis en question, c'était la pratique traditionnelle de la Fabrique et des Autorités ecclésiastiques, de tout administrer et de tout contrôler par elles-mêmes en ce qui concerne le culte public de la population catholique de la ville. Par suite de cette pratique, les Irlandais catholiques de la ville ne furent aucunement consultés sur le plan, les dimensions et le prix de l'église St. Patrice. Tout fut décidé indépendamment d'eux par la Fabrique et par les Autorités ecclésiastiques. La Fabrique, en conséquence, n'avait dès le commencement, ni la pensée ni même l'idée que la population irlandaise catholique dût jamais rembourser le prix de l'église. Comment alors blâmer les Irlandais d'une dette que la Fabrique a elle-même contractée en suivant ses propres traditions ? D'après quel principe, les Irlandais peuvent-ils en être responsables ?

Si les Irlandais catholiques eussent été laissés à eux-